

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Edition Franche-Comté

Prairies n° 4 du 24 09 2018



## Méthode d'évaluation des populations : le scoring communal

Les observations régulières sont d'un grand intérêt : en suivant l'évolution des **populations de campagnols terrestres**, on peut déterminer une dynamique locale et prévoir une pullulation en anticipant la phase d'explosion de la densité. Cette information facilite la mise en œuvre d'une lutte collective préventive plus efficace . La méthode de comptage utilisée est celle du « **scoring communal** », qui constitue la technique de référence au niveau national. La notation communale se fait par le biais d'une prospection aléatoire au sein de la commune. Cette prospection se doit d'être la plus exhaustive possible, afin de pouvoir quadriller l'ensemble du territoire communal.

L'attribution de la note se fait selon l'évaluation visuelle de la densité instantanée de campagnols terrestres, par observation des indices de présence récents (tumuli). Les résultats des comptages suivent une échelle de 1 à 5, qui reflète à la fois l'extension de l'infestation dans la commune et l'impact sur les parcelles. Le niveau 5 correspond à une infestation maximale, correspondant au pic de pullulation.

## CAMPAGNOL TERRESTRE (*Arvicola terrestris*)

### Carte : Degré d'infestation par le campagnol terrestre – Septembre 2018 – Doubs et Jura

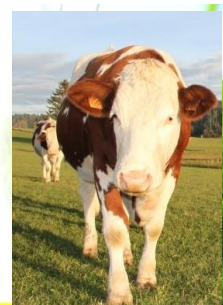
Cette carte est réalisée sur 102 communes grâce aux observations des techniciens FREDON. Les prospections ont eu lieu au début du mois de septembre 2018. Une analyse de risque communale est disponible sur les pages suivantes.

**Ces observations sont une fois de plus à prendre avec une grande précaution, puisque la sécheresse contribue à minimiser l'expression des indices de campagnol terrestre.**

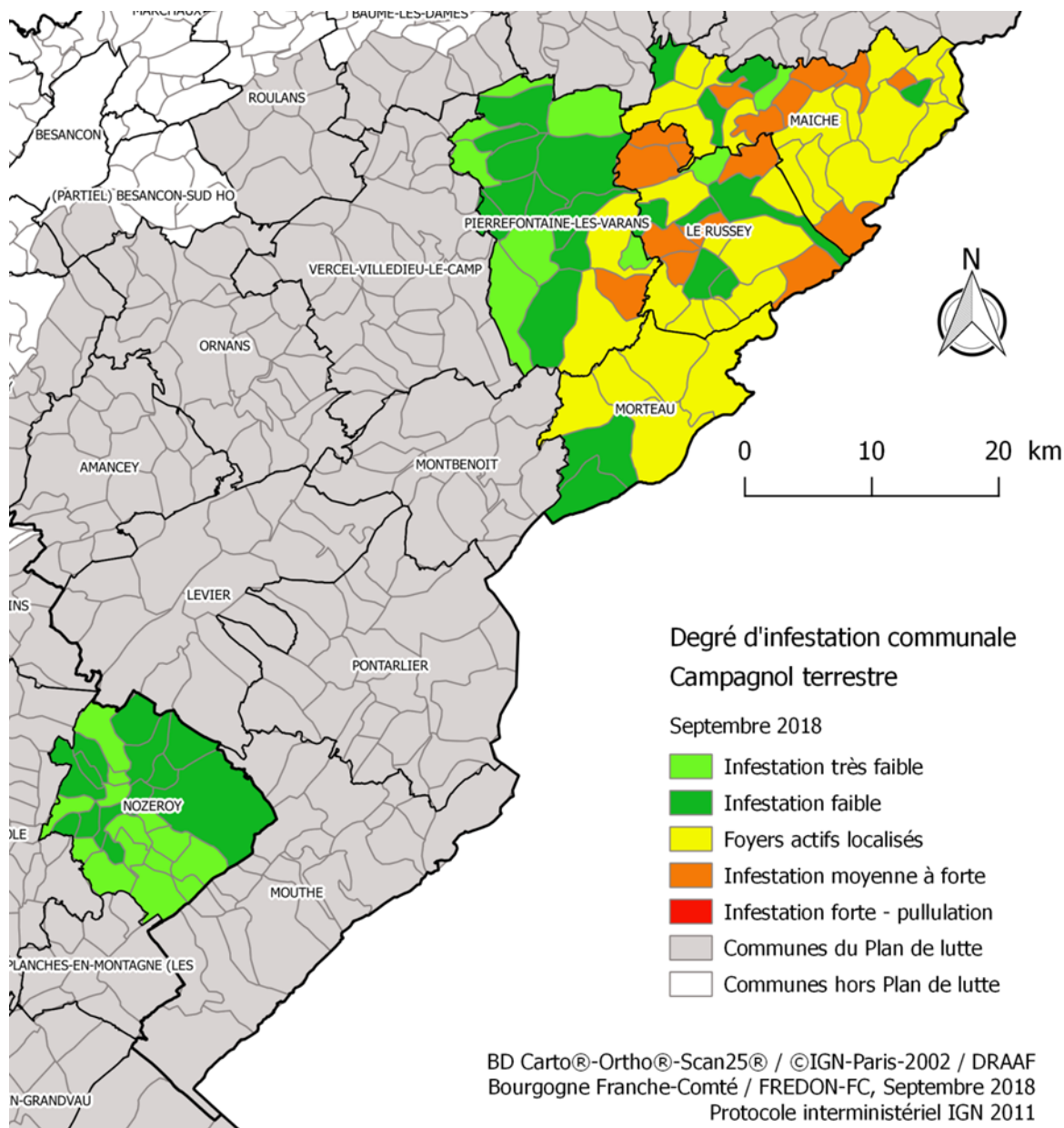


# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018



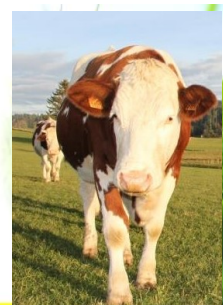
Comme nous pouvons le constater, les secteurs de Maïche, Le Russey et Morteau présentent des populations de campagnols terrestres élevées compte tenu des conditions actuelles. **Il faudra donc être très vigilant avec l'arrivée d'épisodes pluvieux importants et continus qui devraient fortement accentuer la présence de tumulis.**

Les secteurs de Nozeroy et Pierrefontaine les Varans sont dans une phase de basse densité (à l'exception de quelques communes limitrophes du secteur du Russey).

De futures prospections sur les 581 communes en octobre et novembre seront réalisées par la FREDON FC afin de mieux appréhender l'état des populations, si la pluie fait son retour... Elles feront l'objet d'un prochain BSV Prairies.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

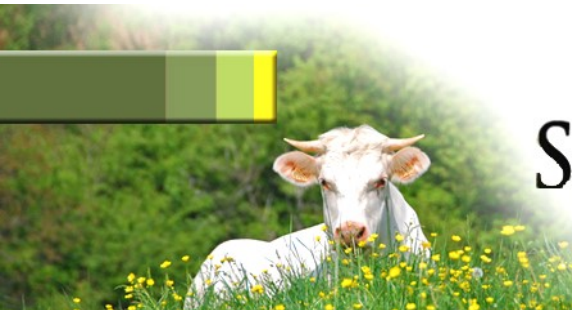
### Analyse de risque de pullulation de campagnols terrestres\*\* – Doubs et Jura

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque	
				faible	élevé
DOUBS	MAICHE	COUR-SAINT-AURICE	4	[Barre de risque: vert à orange]	↑
		FERRIÈRES-LE-LAC	4		
		FOURNET-BLANCHEROCHE	4		
		LES BRESEUX	4		
		MANCENANS-LIZERNE	4		
		MONT-DE-VOUGNEY	4		
		THIEBOUHANS	4		
		BATTENANS-VARIN	3		
		BELLEHERBE	3		
		CERNAY-L'ÉGLISE	3		
		CHARMAUVILLERS	3		
		CHARMOILLE	3		
		CHARQUEMONT	3		
		DAMPRIEUX	3		
		FESSEVILLERS	3		
		FRAMBOUHANS	3		
		GOUMOIS	3		
		LA GRANGE	3		
		LES ECORCES	3		
		MAICHE	3		
		TREVILLERS	3		
		URTIÈRE	3		
		BELFAYS	2		
	PROVENCHÈRE	2			
	VAUCLUSE	2			
	VAUCLUSOTTE	2			
	ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	1			
	MORTEAU	LES COMBES	3	[Barre de risque: orange]	↑
		MONTLEBON	3		
		MORTEAU	3		
		VILLERS-LE-LAC	3		
		GRAND-COMBE-CHATELEU	2		
		LES FINS	2		
		LES GRAS	2		
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	FUANS	4	[Barre de risque: orange]	↑
		FOURNETS-LUISANS	3		
		GUYANS-VENNES	3		
		DOMPREL	2		
		GERMEFONTAINE	2		
		GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	2		
		LA SOMMETTE	2		
		LANDRESSÉ	2		
		ORCHAMPS-VENNES	2		
		PIERREFONTAINE-LES-VARANS	2		
		PLAIMBOIS-VENNES	2		
		VENNES	2		
		VILLERS-LA-COMBE	2		
CONSOLATION-MAISONNETTES		1			
FLANGÉBOUCHE		1			
LAVIRON		1			
LORAY		1			
OUVANS	1				
VELLEROT-LES-VERCEL	1				
VILLERS-CHIEF	1				



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque	
				faible	élevé
DOUBS	LE RUSSEY	BRETONVILLERS	4		↑
		CHAMESEY	4		
		GRAND-COMBE-DES-BOIS	4		
		LA BOSSE	4		
		LE BARBOUX	4		
		LE LUHIER	4		
		LONGEVILLE-LES-RUSSEY	4		
		MONT-DE-LAVAL	4		
		SAINTE-JULIEN-LES-RUSSEY	4		
		LA CHENALOTTE	3		
		LE BELIEU	3	↑	
		LE MEMONT	3		
		LE RUSSEY	3		
		LES FONTENELLES	3		
		NOEL-CERNEUX	3		
		PLAIN-BOIS-DU-MIROIR	3	↑	
		BONNETAGE	2		
		LAVAL-LE-PRIEURE	2		
		LE BIZOT	2		
		MONTBELIARDOT	2		
NARBIEF	2	↑			
ROSUREUX	1				
JURA	NOZEROY	BIEF-DU-FOURG	2	↑	
		CENSEAU	2		
		CHARENCEY	2		
		COMMUNAILLES-EN-MONTAGNE	2		
		CUVIER	2		
		DOYE	2		
		MIGNOVILLARD	2		
		MOURNANS-CHARBONNY	2		
		NOZEROY	2		
		ONGLIERES	2		
		PLENISE	2		
		PLENISETTE	2	↑	
		ARSURE-ARSURETTE	1		
		BILLECUL	1		
		CERNIEBAUD	1		
		CONTE	1		
		ESSEVAL-COMBE	1		
		ESSEVAL-TARTRE	1		
		FRAROS	1		
		GILLOIS	1		
		LA FAVIERE	1		
		LA LATETTE	1		
		LONGCOCHON	1		
		MIEGES	1		
		MOLPRE	1		
		RIX	1		

\* moyenne communale.

\*\* l'analyse de risque prend en compte les notes attribuées par les techniciens de la FREDON FC.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

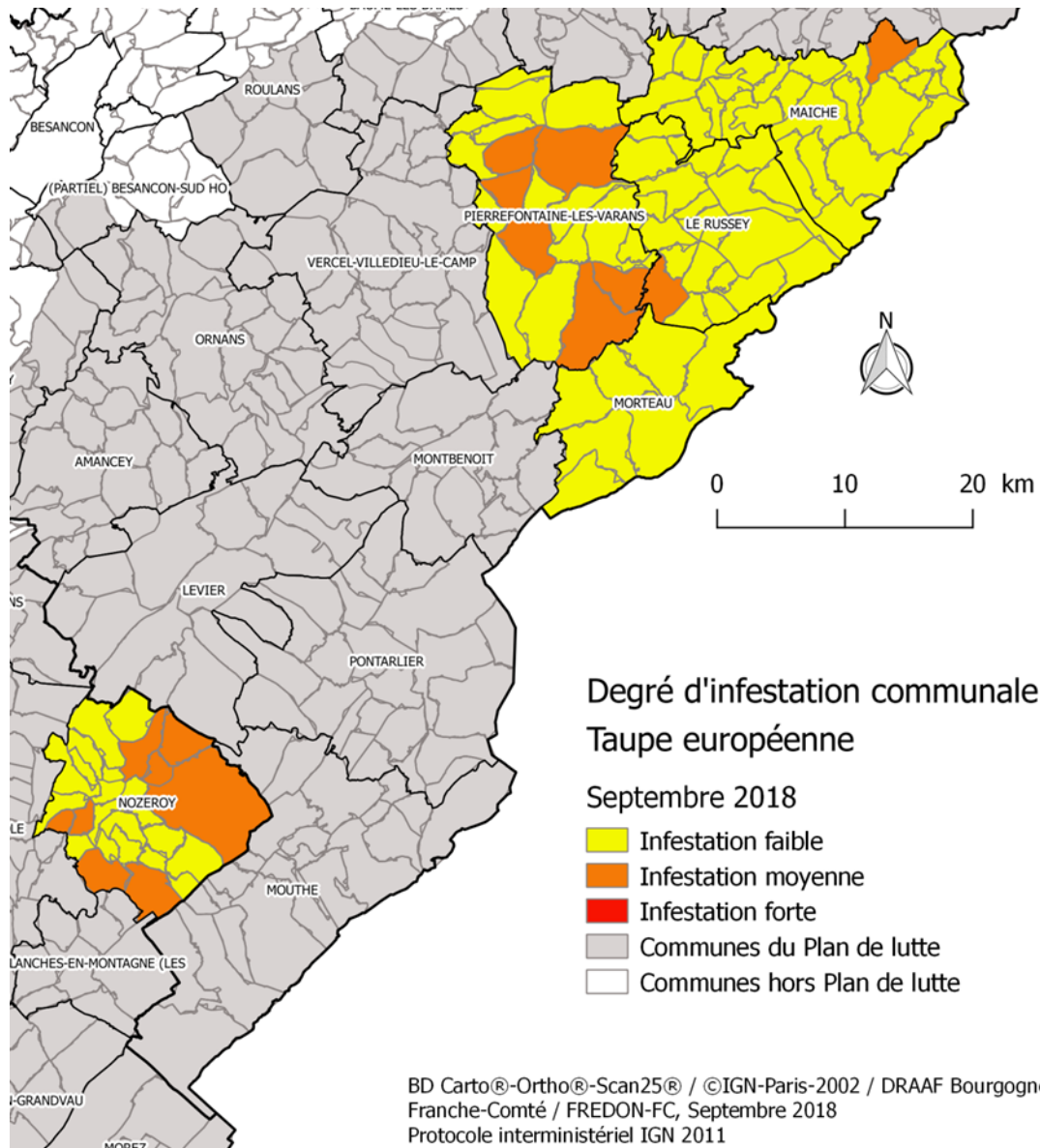


Prairies n° 4 du 24 09 2018

### TAUPE EUROPEENNE (*Talpa europea*)

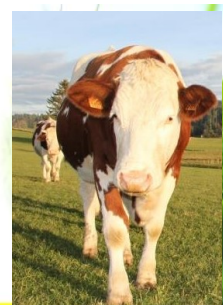
#### Carte : Degré d'infestation communale par la taupe – Septembre 2018 – Doubs et Jura

Cette carte est réalisée sur 102 communes grâce aux observations des techniciens FREDON. Les prospections ont eu lieu au début du mois de septembre 2018. Une analyse de risque communale est disponible sur les pages suivantes.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

### Analyse de risque de l'infestation en taupes européennes\*\* – Doubs et Jura

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque	
				fable	élevé
DOUBS	MAICHE	TREVILLERS	2	↑	↑
		BATTENANS-VARIN	1		
		BELFAYS	1		
		BELLEHERBE	1		
		CERNAY-LE-GLISE	1		
		CHARMAUVILLERS	1		
		CHARMOILLE	1		
		CHARQUEMONT	1		
		COUR-SAINT-AURICE	1		
		DAMP-RICHARD	1		
		FERRIERES-LE-LAC	1		
		FESSEVILLERS	1		
		FOURNET-BLANCHEROCHE	1		
		FRAMBOUHANS	1		
		GOUMOIS	1		
		LA GRANGE	1		
		LES BRESEUX	1		
		LES ECORCES	1		
		MAICHE	1		
		MANCENANS-LIZERNE	1		
		MONT-DE-VOUGNEY	1		
		ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	1		
	PROVENCHERE	1			
	THIEBOUHANS	1			
	URTIERE	1			
	VAUCLUSE	1			
	VAUCLUSOTTE	1			
	MORTEAU	LES COMBES	1	↑	↑
		GRAND-COMBE-CHATELEU	1		
		LES FINS	1		
		LES GRAS	1		
		MONTLEBON	1		
		MORTEAU	1		
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	VILLERS-LE-LAC	1	↑	↑
		DOMPREL	2		
		FOURNETS-LUISANS	2		
		FUANS	2		
		GERMEFONTAINE	2		
		LORAY	2		
		PIERREFONTAINE-LES-VARANS	2		
		CONSOLATION-MAISONNETTES	1		
		FLANGBOUCHE	1		
		GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	1		
		GUYANS-VENNES	1		
LA SOMMETTE		1			
LANDRESSÉ		1			
LAVIRON		1			
ORCHAMPS-VENNES		1			
OUVANS		1			
PLAIMBOIS-VENNES	1				
VELLEROT-LE-S-VERCEL	1				
VENNES	1				
VILLERS-CHIEF	1				
VILLERS-LA-COMBE	1				

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque			
				faible	élevé		
DOUBS	LE RUSSEY	LE BELIEU	2	↑	↑		
		BONNETAGE	1				
		BRETONVILLERS	1				
		CHAMESEY	1				
		GRAND-COMBE-DES-BOIS	1				
		LA BOSSE	1				
		LA CHENALOTTE	1				
		LAVAL-LE-PRIEURE	1				
		LE BARBOUX	1				
		LE BIZOT	1				
		LE LUHIER	1				
		LE MEMONT	1				
		LE RUSSEY	1				
		LES FONTENELLES	1				
		LONGEVILLE-LES-RUSSEY	1				
		MONTBELIARDOT	1				
		MONT-DE-LAVAL	1				
		NARBIEF	1				
		NOEL-CERNEUX	1				
		PLAIMBOIS-DU-MIROIR	1				
ROSUREUX	1						
SAINTE-JULIENNES-RUSSEY	1						
JURA	NOZERROY	ARSURE-ARSURETTE	2	↑	↑		
		BIEF-DU-FOURG	2				
		CENSEAU	2				
		CHARENCEY	2				
		COMMUNAILLES-EN-MONTAGNE	2				
		DOYE	2				
		GILLOIS	2				
		MIGNOVILLARD	2				
		BILLECUL	1			↑	↑
		CERNIEBAUD	1				
		CONTE	1				
		CUVIER	1				
		ESSERVAL-COMBE	1				
		ESSERVAL-TARTRE	1				
		FRAROZ	1				
		LA FAVIERE	1				
		LA LATETTE	1				
		LONGCOCHON	1				
		MIEGES	1				
		MOLPRE	1				
		MOURNANS-CHARBONNY	1				
		NOZERROY	1				
		ONGUERES	1				
		PLENSE	1				
		PLENSETTE	1				
		RIX	1				

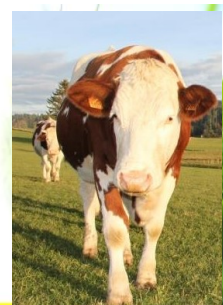
\* moyenne communale.

\*\* l'analyse de risque prend en compte les notes attribuées par les techniciens de la FREDON FC.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

### RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

La lutte contre le campagnol terrestre est réglementée par l' « Arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone »

Les 7 grands axes pratiques de la lutte sont présentés ci-dessous :

- ⇒ **Mise en place de méthodes alternatives:** (perchoirs, haies, piégeage taupes et campagnols, broyage des refus, pâturage, travail du sol...). Celles-ci peuvent être combinées entre elles pour plus d'efficacité tandis que l'utilisation de bromadiolone n'est autorisée qu'en moyen complémentaire de lutte.
- ⇒ **Seuil d'interdiction d'utilisation de bromadiolone :** 33% d'infestation (50% pour les exploitations engagées en contrat de lutte raisonnée) (pour le détail du calcul voir BSV Prairie n°1-2018).  
NB : Les autres moyens de lutte peuvent être activés sans restriction
- ⇒ **Quantité** d'appât à base de bromadiolone appliquée ne doit pas excéder 7,5kg/ha.
- ⇒ **Raies de charrue:** doivent être discontinues et inférieures à 15 m par terrier.  
NB : L'utilisation de la canne distributrice est à privilégier pour éviter la création inopportune de galeries artificielles favorables à une extension plus rapide des populations de campagnols.
- ⇒ **Avis de traitement** doit obligatoirement être déposé à la FREDON Franche-Comté par le président de GDON, au moins 72h ouvrées avant le début des opérations, et ce, dans tous les cas, que l'application se fasse à la canne à blé ou à la charrue.  
**Avis de traitement** doit obligatoirement être déposé à la FREDON Bourgogne par l'agriculteur qui souhaite traiter. L'application des appâts à base de bromadiolone est alors possible 72h ouvrées après l'émission de l'avis de traitement qui lui est notifiée par mail ou par téléphone.
- ⇒ **Ramassage des cadavres:** obligatoire.
- ⇒ **Formation : obligatoire** pour les agriculteurs n'ayant jamais, ou depuis longtemps, entrepris de lutte contre les campagnols. Seuls ceux qui sont engagés dans un processus de lutte continue peuvent en être exemptés.

Vous pouvez vous inscrire auprès de votre organisme de formation ou contacter votre FREDON.

De plus, pour les exploitations non engagées dans un Contrat de Lutte Raisonnée, la délivrance et la mise en œuvre du traitement chimique venant en complément des techniques alternatives doit s'inscrire dans une stratégie définie dans un programme de lutte annuel. Ce dernier devra obligatoirement être validé et formalisé par le biais du document « programme de lutte contre les campagnols » à retourner à la FREDON-FC ou FREDON-BO selon votre secteur géographique.

NB: Cet arrêté est téléchargeable sur le site [www.campagnols.fr](http://www.campagnols.fr), dans l'onglet réglementation.





Prairies n° 4 du 24 09 2018

## Rumex : combattre l'ennemi des prairies

La sécheresse confirme les capacités de cette vivace à subsister grâce à son système racinaire très puissant.

Le rumex dispose d'un tel potentiel de multiplication qu'il est préférable d'intervenir en préventif pour limiter sa prolifération. Plusieurs moyens existent à commencer par éviter sa montée à graine, mais le problème doit être traité dans sa globalité. Tour d'horizon.



« une racine pivotante puissante pour résister au sec »

### Multiplication hors norme !

Le rumex à feuilles obtuses se développe plus rapidement que les autres espèces avec une multiplication par les graines (jusqu'à 60 000 graines par pied par an, sachant qu'un pied est souvent constitué de plusieurs tiges, avec un pouvoir germinatif d'au moins 50 ans !) et également par les racines pivotantes.

Sa dissémination se fait donc par ces deux voies principales :

- > les animaux qui consomment les fourrages contaminés qui se retrouvent dans les déjections (la graine n'étant pas détruite lors de son passage dans le tube digestif) ;
- > les pratiques agricoles : fauche tardive, épandage de fumier et de lisier « contaminés », fauche et pâturage trop ras, sur-fertilisation, sans oublier le travail du sol (outils à disque).

On peut y ajouter la problématique récurrente des trous de végétation occasionnés par les sécheresses, les dégâts de campagnols et le piétinement en condition humide, tout comme le tassement de sol favorable à son pivot racinaire puissant.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

Facteurs favorables au développement du Rumex	Facteurs limitants le développement du Rumex
<ul style="list-style-type: none"><li>. Labour + travail du sol avec des outils à disques.</li><li>. Fertilisation azotée et potassique importante.</li><li>. Epannage de fumier frais.</li><li>. Etaupinage, ébousage.</li><li>. Prairies abîmées : trous de végétation, humidité, tassement de sol..</li><li>. Fauches répétitives : augmenterait la résistance.</li><li>. Montée à graines (fauche tardive).</li><li>. Associations binaires (RGA-TB) ou semis de légumineuse en pur (trèfles).</li><li>. Episodes de pullulation de campagnols.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>. Bonne densité du couvert : pâturage et exploitation « intensive » de la prairie en alternance avec la fauche, sursemis au besoin...</li><li>. Travail du sol après récolte des céréales.</li><li>. Utilisation d'outils à dents.</li><li>. Faux-semis (travail à 5 cm maxi).</li><li>. Allongement de la durée de vie des prairies (pérenité) : semis de prairies multi-espèces (mélanges), fertilisation raisonnée...</li><li>. Fauche des rumex avant floraison.</li><li>. Intervalle entre deux pâturages &lt; 30 jours.</li><li>. Compostage du fumier.</li><li>. Lutte raisonnée contre le campagnol.</li><li>. Cultures de seigle, avoine, crucifères, luzerne.</li></ul>

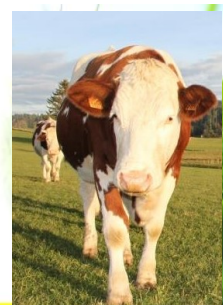
## Moyens préventifs de lutte

Il existe un certain nombre de moyens préventifs de base pour limiter la propagation du rumex :

- Bannir les montées à graine pour éviter tout ressemis : faucher si possible avant la floraison et éliminer les hampes florales. Plus de 40 % des graines sont aptes à germer 12 jours après floraison !
- Favoriser une végétation dense (alternance fauche/pâturage) pour limiter les trous de végétation (sursemes points d'abreuvement, d'affouragement ou de stockage de fumier au champ). La lutte contre les campagnols limite les « trous de végétation », véritables « portes ouvertes » à l'implantation de vivaces.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

### Combinaison des moyens pour éviter le débordement !

Il existe d'autres moyens de lutte contre le rumex qui sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Moyens de lutte	Observations
<p><b>L'arrachage manuel</b></p> 	<p>En situation peu infestée, limitée à quelques pieds, l'arrachage manuel ou mécanique soigneux (&gt; 10 cm de racine) ne laisse que 20 % de repousses. Travail efficace, mais fastidieux ! Des fourches ou bêches à rumex spécifiques existent (modèle Krenhof à gauche sur la photo).</p>
<p><b>Le compostage</b></p> 	<p>Un compostage soigneux des fumiers pailleux avec aération du tas (température minimale à 55-60 °C pendant 2 semaines) permet de réduire la germination de près de 80 % (résultats d'essais). Une réduction certaine de la faculté germinative des semences de rumex s'obtient dans un digesteur de méthanisation (thermophile). Prudence lors de l'achat de fourrages ou de paille et éliminer les refus de crèche en présence de rumex (hors circuit des déjections).</p>
<p><b>La fertilisation raisonnée</b></p> 	<p>Les surplus d'azote favorisent les rumex avides de nitrates et autres indésirables (chardons, ombellifères...). Eviter les excès de purin ou de lisier (&gt; 20 m3/ha), préférer les fumiers compostés au fumier frais, répartir convenablement le fumier au sol (tas = brûlure = trou de végétation). Mettre la prairie infestée de rumex au régime : arrêter ou limiter la fertilisation organique, l'apport d'azote minéral (surtout en pâtures). Seul le rumex « petite oseille » semble révélateur d'acidité du sol. En prairies : pH optimum de 6.2 à 6.5 ; pratiquer un chaulage d'entretien si le pH est inférieur à 5,8 et si le taux de saturation de la CEC est &lt; 70 % (=&gt; analyse de terre).</p>



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

### L'eau chaude sous pression



La recherche Suisse a développé un procédé qui injecte pendant quelques secondes de l'eau chaude à 90°C à la base de la rosette (nettoyeur haute pression 180 bars avec buse rotative spéciale). L'eau chaude désactive les bourgeons régénérateurs et la plante meurt. Malgré d'excellents résultats, le faible rendement horaire (120 à 180 plants), la logistique nécessaire et le coût limitent cette pratique. Un projet de robotisation est à l'étude.

### Prédation naturelle : « les scarabées du rumex »



Ce coléoptère de couleur vert métallisé (*Gastrophysa viridula*), prédateur naturel du rumex dévore chaque jour entre 300 et 600 mm<sup>2</sup> de surface foliaire. Même si son effet est spectaculaire, cela ne permet cependant pas de détruire totalement le rumex par altération des réserves nutritives, mais sa vigueur est diminuée. Une utilisation plutôt tardive de la prairie (2<sup>e</sup> coupe à + de 50 jours) lui semble favorable.

La lutte préventive contre le rumex rappelle toute l'importance du respect des bonnes **pratiques de conduite agronomique visant à limiter le tassement, et des bonnes conditions** d'exploitation des prairies qui, aux grés des aléas (climat, campagnols..) peuvent aussi voire l'équilibre de leur flore bouleversé.

Jean-Marie CURTIL  
Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

Mercredi 17  
octobre  
2018

Le rendez-vous  
des agriculteurs  
innovants !

L'Agro-écologie  
en Bourgogne-Franche-Comté

**DOUBS**



### A Charquemont... la Céréaltitude

Mercredi 17 octobre 2018, de 13h30 à 16h00

A Charquemont, lieu-dit «La Chaux»



Dans le cadre de la valorisation des actions Agrifaune, nous vous donnons rendez-vous avec les agriculteurs de l'association CLAC (Charquemont Lutte Anti Campagnols) afin de vous présenter 10 ans d'expérimentation céréales dans le cadre des stratégies de lutte raisonnée contre le campagnol terrestre.

Au programme de cette demi-journée, différents ateliers vous seront proposés :

- Bilan des résultats de l'essai céréales
- Suivi à long terme d'une zone de pullulation cyclique de campagnols terrestres : le contrôle raisonné des populations est possible !
- Quels itinéraires techniques pour réimplanter une prairie derrière une céréale ?
- Quels effets agronomiques le retournement peut-il avoir ? (rappel des facteurs de fertilité du sol, participation à l'amélioration de la flore...)
- Travaux du GIEE Autonomie fourragère, biodiversité et lutte raisonnée

#### Contacts :

- Geoffroy COUVAL, FREDON FC - [gcouval@fredonfc.com](mailto:gcouval@fredonfc.com) - 03.81.47.79.20

- Régis RENAUDE, Fédération des chasseurs 25 - [renaude.r@fdc25.com](mailto:renaude.r@fdc25.com) - 03.81.61.86.59

- Christian FAIVRE, CIA 25/90 - [cfaivre@agridoubs.com](mailto:cfaivre@agridoubs.com) - 03.81.64.22.50



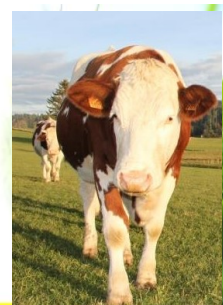
Labellechasse






# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

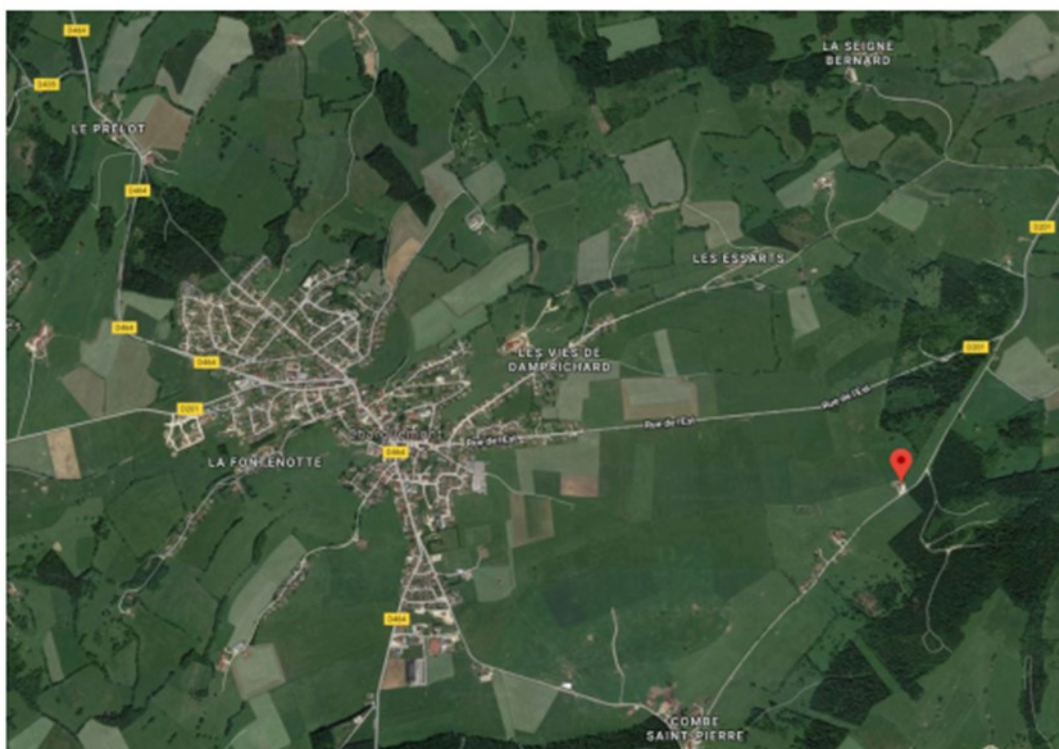
## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

### Plan d'accès

 Coordonnées GPS : 47°12'40.5"N ; 6°51'10.8"E





# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

**Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter la FREDON de Franche-Comté ou la FREDON de Bourgogne, selon votre secteur géographique.**

**FREDON de Franche-Comté :**

Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE VALENTIN  
Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA  
03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - [hpiernavieja@fredonfc.com](mailto:hpiernavieja@fredonfc.com)

**FREDON de Bourgogne :**

21 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE  
Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE  
03 80 25 95 42 / 07 80 01 14 25 – [v-laroche@fredon-bourgogne.com](mailto:v-laroche@fredon-bourgogne.com)

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 24 09 2018

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Franche-Comté, FREDON Bourgogne, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement